

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21-0033109

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0397

Société :

Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

NAHAS Abdellah

Retraite

Date de naissance :

20-04-1944

Adresse :

102 Lohissement MANDARINA

Sidi MAAROOF

Tél. :

06695857

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ACOUMI Saloua
Neurologue
249, Résidence El Mansour "4"
Appt 4, 2^e Etage, Bd Yacoub
El Mansour Casablanca
Tél: 0522 39 84 38

Date de consultation :

01/12/2021

Nom et prénom du malade :

NAHAS Abdellah

Age: 77ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection neurologique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

NAHAS Abdellah

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
01/12/2021	C	S	300 DH	Dr. AGOUA 249, Résidence El Mansour Appt 4, 2e étage El Mansour Casablanca Tél: 0522 39 84 38

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
INP 09200313 HARAKMAGIS AL AMANA Mme Alami Soumni Samira Bacchier en Pharmacie Annarjs Beausejour 05 22 39 09 70	01/12/2011	1995,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

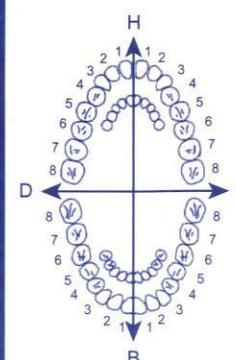
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. Saloua AGOUMI

Spécialiste des maladies du
Système Nerveux Central et
Péphérique

Neurologue



د . سلوى أكومي

أخصائية في أمراض الدماغ

والمجهاز العصبي

PPV 180.00

Casablanca le : 01/12/2021

M. M. A. H. A. S Abdellah.

PHARMACIE AL AMANA
Mme Alami Soumni Samira
Docteur en Pharmacie
13, Rue Annarjis Beausejou
Casablanca - Tél: 05 22 39 09 70

Danzep S 10 mg N=500

1 CP le soir

2) Flusaset 20 mg

780,00 PHARMACIE AL AMANA
Mme Alami Soumni Samira
Docteur en Pharmacie
13, Rue Annarjis Beausejou
Casablanca - Tél: 05 22 39 09 70

297. CP de matin

x TRT de 03 mois

Dr. AGOUMI Saloua
Neurologue
249, Résidence El Mansour "4"
Appart. 4, 2^e Etage, Bd Yacoub
El Mansour Casablanca
Tél: 0522 39 84 38

LOT 211301
EXP 05 2024

LOT 101597 1
EXP 05 2024
PPV 506.00 DH

LOT 903223 1
EXP 11 2022
PPV 506.00 DH

LOT 101597 1
EXP 05 2024
PPV 506.00 DH

LOT 212100 2
EXP 09 2024
PPV 297.00